



Conseil économique et social

Distr.: générale

2 juillet 2007

Original: français

**Neuvième Conférence des Nations Unies
sur la normalisation des noms géographiques**
New York, 21 au 30 août 2007
Point 16 a) de l'ordre du jour provisoire*
Systemes d'écriture: Romanisation

Romanisation

Presenté par la France**

* E/CONF.98/1.

** Préparé par Élisabeth Calvarin (France).

Résumé

Après les travaux de la 23^e session du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG), le coordinateur du groupe « Systèmes de romanisation » a tenu des réunions à Tallinn (Estonie) en octobre 2006. À cette occasion, il a proposé dans son groupe la présence de la division francophone, qui a accepté d'entrer officiellement.

L'utilisation logique de noms de lieux précis grâce aux systèmes de romanisation est un élément essentiel de la communication effective mondiale.

À la demande de l'expert américain, la France a étudié le cas de romanisation de l'Afrique du Nord et subsaharienne. En outre, l'expert français a mis en valeur le système de romanisation en français utilisé pour les patronymes et pour les noms géographiques dans les dictionnaires, les atlas, les cartes : un tel système existe depuis longtemps pour le cyrillique fondamental et les lettres particulières des alphabets de diverses langues slaves. Il s'est attaché aussi à faire connaître la prononciation française des langues appartenant au groupe des langues baltes et finno-ougrienne.

Prenant conscience d'un besoin d'officialisation des systèmes de romanisation originaux de la France, la Commission nationale de toponymie (CNT-France) met en place un groupe de travail sur la romanisation, adoptant un mode de travail s'appuyant sur les rubriques regroupant les résolutions du GENUNG sur la romanisation selon les langues, et ce afin de publier un relevé de documents officiels sur le site www.toponymie.gouv.fr

S'appuyant sur des cartes éditées par l'Institut géographique national (IGN - France) en collaboration avec les commissions nationales du Maghreb dans les années 1960-70, il s'avère judicieux de s'intéresser à la transcription et à la romanisation de certains caractères arabes (notamment le ghayn, le ayn, le hamza, le qaf, le kasra, l'alif maqsoura et les diphtongues) et son niveau de fidélité observé en parallèle entre le système français de 1917-1922 et celui adopté au GENUNG, à savoir la variante A du système de Beyrouth amendé. En effet, par comparaison, beaucoup de questions se posent.

1. La transcription du caractère Arabe 'ghayn': selon le tableau de transcription d'IGN de 1917-1922, ce caractère devrait être remplacé avec 'rh'. Pourtant, pendant les années soixante-dix, les recherches dans les cartes donnaient l'impression que cette règle n'avait pas été observée, surtout les cartes des pays du Mali, du Tchad, de la Maurétanie, et du Niger qui contenaient assez de toponymes en 'gh', au lieu de 'rh'.
Le problème présent est de savoir quelle est la règle de transcription de 'ghayn', et à quel devient le niveau de fidélité de cette règle.

2. Quelle règle gouverne la transcription du caractère 'hamza'? Selon les tableaux de 1917-1922 et celui de 1954, le hamza ne s'écrit pas en forme romane.

Quelle attitude doit être adoptée par rapport au système de Beyrouth amendé?

3. Les règles de 1917-1922-1954 suggèrent que le 'qaf' peut être transcrit également en 'k' ou en 'g'.

Comment peut-on décider lequel est correct, que choisir?

4. D'une manière semblable, les règles de 1917-1922-1954 suggèrent que le 'kasra' peut devenir ou 'e' ou 'i'.

5. Les diphtongues arabes sont plutôt confuses. Quelles sont les règles de transcription de fatha-ya et fatha-ouaou? La combinaison fatha-ya se rencontre sous la forme de èy, de èï, et de i.

Lequel est correct? Même chose pour le fatha-ouaou, transcrit tantôt ou, tantôt aou.

6. Comment se romanise 'alif maqsoura'? Par exemple, le mot Mousa.

Enfin, d'une manière générale, harmoniser les procédures de romanisation des nomenclatures est importante dans la mesure où l'on prend conscience qu'il existe différentes manières d'appréhender le problème selon les espaces géographiques. Les travaux sur le terrain, avec l'intervention des locaux, avec des sources d'information non seulement verbales, mais aussi écrites (les sources et les cartes anciennes, les panneaux routiers, notamment), au séminaire international de Tunis en avril 2006, ont mis en évidence un exemple frappant de dissonance entre un système internationalement reconnu et des usages avérés du patrimoine local. Il serait sans doute intéressant pour le GENUNG d'engager une discussion en se demandant si, dans certaines contrées, il ne serait pas nécessaire de procéder à une reconnaissance par la proposition d'un amendement concernant la romanisation de certains caractères arabes.

En tout cas, pour le système revu en France, il semblerait évident d'appliquer des tables particulières, ne serait-ce aussi pour distinguer les noms arabes et les noms berbères.

la Commission nationale de toponymie (CNT-France) s'est promis de travailler sur le sujet en mettant en place un groupe de travail.